

Louise Arbour

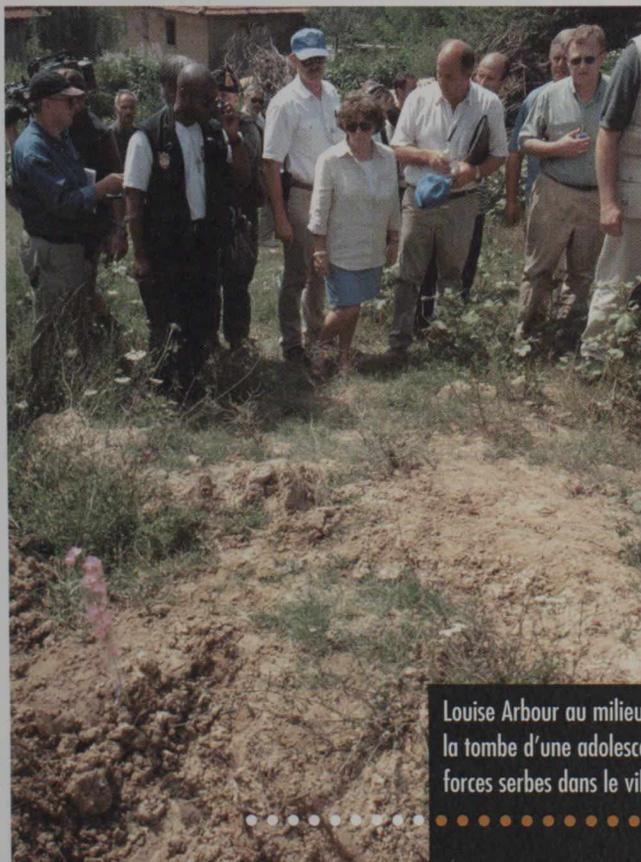
un modèle de courage et de détermination

Engagement profond à l'égard des droits de la personne et des droits individuels, acceptation d'être politiquement incorrecte et volonté inébranlable d'achever le travail quels que soient les obstacles. Ces qualités caractérisent la vie et la carrière de Louise Arbour, qui a été procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de celui pour le Rwanda de 1996 à septembre 1999, et qui siègera maintenant à la Cour suprême du Canada.

Née à Montréal en 1947, M^{me} Arbour a fréquenté un couvent où elle s'est fait connaître non seulement pour son rendement scolaire mais aussi pour son entrain irrévéréncieux. Après des études de droit à l'Université de Montréal, elle a été admise au Barreau du Québec en 1971, puis au Barreau de l'Ontario en 1977. Treize ans de travail universitaire allaient suivre : d'abord comme professeure agrégée de droit et ensuite comme vice-doyenne à l'école de droit Osgoode Hall de l'Université York. Pendant cette période, elle a rédigé une multitude d'articles en français et en anglais sur la procédure pénale, les droits de la personne et les droits civiques. À titre de vice-présidente de l'Association canadienne des libertés civiles, elle a milité pour que soit accordé le droit de vote aux prisonniers. Par la suite, comme juriconsulte auprès de l'Association, elle a eu gain de cause en plaidant que les avocats de la défense devraient parfois avoir accès au dossier sexuel des victimes présumées d'une agression.

M^{me} Arbour a été nommée juge à la Cour suprême de l'Ontario en 1987. Elle a ensuite œuvré à la Cour d'appel de l'Ontario où, parmi d'autres jugements, elle a ordonné à un conseil scolaire de l'Ontario d'intégrer un enfant invalide à une classe normale. En 1995, le gouvernement fédéral l'a choisie pour mener l'enquête sur l'exploitation sexuelle alléguée des détenues à la prison pour femmes de Kingston, en Ontario.

En février 1996, le Conseil de sécurité de l'ONU en a fait la procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de celui pour le Rwanda. Dès le départ,



M^{me} Arbour a déclaré sans ambages qu'elle accomplirait sa mission sans rémission. « Il n'y a pas d'enjeu plus important pour la survie de ces tribunaux que l'arrestation des criminels de guerre formellement accusés, a-t-elle déclaré. C'est là ma priorité absolue. » Devant les pressions des autorités de la Yougoslavie, de la Bosnie et de la Croatie, elle a tenu tête, inébranlable.

En mai 1999, elle a créé un précédent en émettant le premier mandat international de l'histoire pour l'arrestation d'un chef d'État en exercice, le président yougoslave Slobodan Milosevic, ainsi que de quatre dirigeants politiques et militaires accusés de meurtre et d'autres crimes contre l'humanité. M^{me} Arbour a déclaré hautement qu'il ne s'agissait pas d'un simple geste symbolique. « En ce qui me concerne, confiait-elle aux

journalistes à l'époque, cette mise en accusation n'est qu'un premier chapitre. Le deuxième sera l'arrestation et le procès. »

Louise Arbour a confiance que ce deuxième chapitre sera écrit. Sept mois après que les autorités yougoslaves l'ont frappée d'interdiction au Kosovo, elle s'est rendue à Pristina pour examiner les lieux des atrocités présumées. « Je suis persuadée que M. Milosevic pensait pouvoir me tenir à l'écart du Kosovo, affirme-t-elle. Mais je ne crois pas qu'il puisse se tenir à l'écart de La Haye. ●—

photos : CANAPRESS

Louise Arbour au milieu d'une équipe médico-légale examinant la tombe d'une adolescente présumément exécutée par les forces serbes dans le village de Celine, au Kosovo